

Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté Séance du 23 novembre 2016 à Champagnole

Nombre de délégués : 60
Nombre de présents : 44
Nombre de votants : 44
Date de la convocation : 17 novembre 2016
Date d'affichage : 25 novembre 2016

* * * * *

Présents : MM. PERNOT, GIRAUD, BLONDEAU, HUGON Rémi, SAILLARD, WERMEILLE, BONJOUR, CUSENIER, MME DEL DO, M. CHAMBAUD, MME MARTIN Chantal, M. BREUIL MME MARTIN Annelise, M. DUSSOUILLEZ, MME BENOÎT, M. GRENIER, MMES TBATOU, ROUSSEAU DAVID, MM. TRIBUT Jean-Noël, VIONNET, MME MAÎTREJEAN, M. TOURNIER suppléant, MM. AUTHIER, BOURGEOIS, MOREL Gilles, PETETIN, MOREL Jean-Pierre, M. CORDIER suppléant, MM.VOISIN, LEMAIRE, M. CHARTIER suppléant, MM. CICOLINI, GRANDVUINET, MOREAU, MME THOMAS suppléante, MM. CART-LAMY, PIDOUX Jean-Pierre, MASNADA, DODANE, MME COMTE, MM. DENISET, GAVIGNET, MME DACLIN suppléante, MM. SORDEL et BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. DOLE Michel, THEVENIN, METRA, BLONDEAU Olivier, BESANÇON, MMES NICOD, VILLEMAGNE, MOUREY Alain et DAVID.

Excusés : M. BERNARD, MME DELACROIX, M. LENG, MME FANTINI, M. GUYON, MME LECOULTRE, MM. DOLE Jacky, CABASSON, HUGON Jacques, MME CRETENET, MM. Alain CUBY et MENETRIER.

Secrétaire de séance : M. David DUSSOUILLEZ.

Présents à titre consultatif : MM. Olivier BAUNE, Rémy MARCHADIER, MME Clara MARECHAL, MM. Erwan BATAILLARD et François JACQUIER.



M. PERNOT ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

2016.8.1. Source de la Saine. Convention de gestion.

Rapporteur : M. Gilbert BLONDEAU

Les articles L.113-8 à 14, L.215-1 à 24, et L.331-1 à 34 du Code de l'Urbanisme relatifs aux espaces naturels sensibles, à l'utilisation de la Taxe d'Aménagement et au principe de préemption, définissent la compétence du Département pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles sur le territoire départemental.

1. Rappel du contexte

Suite à la délibération de la commune de Foncine le Haut en date du 27 novembre 2015, la labellisation ENS du site de la Source de la Saine a été soumise et validée à l'Assemblée départementale au cours de la DM1 (6 juin 2016).

Dès lors, la Communauté de Communes de Champagnole Porte du Haut-Jura s'est engagée, par délibération du 22 décembre 2015, à mettre en valeur le site par des travaux de réouverture paysagère, actuellement en cours, et par l'installation de panneaux à destination du grand public.

2. Convention de gestion

La gestion, l'aménagement et l'entretien des Espaces Naturels Sensibles ont pour objectifs de préserver les habitats et espèces remarquables présents sur ces espaces tout en permettant une ouverture au public, une valorisation de ces milieux et une conciliation des usages de pleine nature, sous réserve que cette ouverture ne soit pas de nature à compromettre l'intégrité des milieux naturels. Pour ce faire, une convention liant la Communauté de Communes, la Commune de Foncine le Haut, le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura et le Conseil Départemental du Jura, définit les engagements de chaque partie.

Par la signature de cette convention, la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura valide l'intégration du site Source de la Saine au réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles. Elle est garante, aux côtés de la Commune de Foncine le Haut et du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, de la préservation, de la gestion, de l'entretien, de l'ouverture au public et de la communication du site.

A la question de M. SORDEL sur le territoire concerné par la labellisation ENS, M. BLONDEAU explique qu'il s'agit du site même de la Source. Il ajoute que 230 tonnes de bois ont été évacuées lors des travaux dans le but de revenir à l'état originel du site et que les espèces historiques puissent se développer à nouveau. En effet, on distingue une mosaïque d'espèces végétales remarquables. A noter que les aménagements réalisés concernent uniquement des parcelles communales.

Une convention de gestion est ainsi nécessaire pour pérenniser cet état et éviter d'autres investissements coûteux à l'avenir.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver la signature de cette convention et les engagements qui en découlent.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention à établir avec la Commune de Foncine le Haut et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura concernant l'intégration du site Source de la Saine, au réseau départemental des Espaces Naturels sensibles, telle qu'elle est présentée ci-dessus,

☞ **APPROUVE** les objectifs exposés et les engagements à respecter dans le cadre de l'application de cette convention,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2016.8.2. Ancien Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD) et bail avec l'Association de Lutte Contre le Gaspillage (ALCG).

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 26 septembre dernier le Conseil s'est prononcé sur l'acquisition de l'ancien Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD) appartenant à l'Etat, situé Rue Gédéon David à Champagnole, et sur le principe d'une location de l'ensemble immobilier à l'Association de Lutte Contre le Gaspillage (ALCG) sur une durée de 3 ans.

Il convient de se prononcer sur le projet de bail administratif et notamment sur le loyer mensuel proposé à savoir :

- 600 € HT la 1^{re} année,
- 750 € HT la suivante,
- 900 € HT pour la 3^{me} année.

M. PERNOT précise que la Communauté de communes a choisi un loyer progressif afin de faciliter les finances de l'association actuellement en difficulté. Il souligne également le rôle important de l'ALCG sur le territoire en particulier au niveau social.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE**, suite à la mise à disposition des locaux du CERD à l'ALCG à compter du 1^{er} janvier 2017, la signature d'un bail administratif et la proposition de loyer mensuel précisée ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le bail ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2016.8.3. Service Autorisation du Droit des Sols. Modification du périmètre.

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Avec la fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la DDT pour les communes situées dans un EPCI de plus de 10.000 habitants, les Communautés de Communes Bresse Revermont, Comté de Grimont et Champagnole Porte du Haut-Jura se sont associées pour créer un service commun pour leur communes membres, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Dans la perspective de la reconstitution de la carte intercommunale issue du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, d'autres territoires seront concernés par la fin de la mise à disposition des services de l'Etat.

Dans le cadre de cette évolution, M. le Président de la Communauté de Communes Bresse Revermont nous a informés de la décision du Bureau du Pays Lédonien, de proposer un service d'instruction aux communes situées dans son périmètre dès le 1^{er} janvier prochain.

Considérant qu'à cette date, le service mutualisé, porté par la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura, pourra s'étendre aux communes situées sur les Communautés de Communes Arbois Vignes et Villages, Pays de Salins les Bains et Plateau de Nozeroy, il est proposé d'autoriser les communes du territoire Bresse Revermont à se retirer du service commun, et aux communes situées sur le territoire des CC Arbois Vignes et Villages, Pays de Salins les Bains et Plateau de Nozeroy d'adhérer au service commun.

M. AUTHIER souhaite connaître l'impact de ces changements par rapport au coût estimé du service par habitant. M. GIRAUD précise que le coût restera globalement le même qu'actuellement. En revanche, un poste supplémentaire à mi-temps sera nécessaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** les communes de la Communauté de Communes Bresse Revermont de se retirer du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme porté par la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura, au vu de la présentation ci-dessus,

☞ **AUTORISE** les communes situées sur le territoire des Communautés de Communes Arbois Vignes et Villages, Pays de Salins les Bains et Plateau de Nozeroy à adhérer à ce service,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2016.8.4. Copropriété Le Jouef. Modification du Lot n°10.

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Par délibération du 22 mars dernier, le Conseil a approuvé l'acquisition de la propriété immobilière du lot n°9 de la copropriété Le Jouef, pour la moitié en indivision appartenant au Centre de Gestion du Jura, afin de le mettre à disposition de la Trésorerie de Champagnole, ce lot devant être aménagé pour l'accueil de ce service.

Par délibération du 14 juin 2016, le Conseil a validé la signature d'un avenant permettant d'intégrer dans le contrat de VEFA conclu avec la SCCV du Parc du Vallon, le projet d'aménagement des locaux qui seront mis à disposition des services de la Trésorerie (lots 9 et 10 au rez-de-chaussée du bâtiment).

L'aménagement des locaux est en cours d'achèvement. Des modifications ont dû être apportées afin d'adapter le projet aux besoins des services.

Ainsi, le local poubelles, à proximité du lot 9, a été aménagé et doit être intégré dans ce lot. Afin de remplacer ce local, la Communauté de Communes prévoit la réalisation d'un appentis pour le dépôt des containers.

Par ailleurs, la Communauté de Communes prévoit l'aménagement d'un accueil dédié. Celui-ci sera réalisé à l'entrée de ses locaux et entraînera la modification du lot n°10 et la création d'un lot supplémentaire (n°63) qui sera cédé à la copropriété.

Il convient donc de modifier, par acte notarié, l'état descriptif de division de la copropriété du bâtiment Le Jouef, étant précisé que la Communauté de Communes supportera les frais liés à cette modification (frais de géomètre, acte notarié, réalisation de l'appentis...).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la modification de l'état descriptif de division de la copropriété du bâtiment Le Jouef, tel que présenté ci-dessus, ainsi que les frais inhérents à ce projet,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec la SCCV du Parc du Vallon, l'acte notarié constatant cette modification,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2016.8.5. Conseil de surveillance de l'Hôpital Jura Sud. Désignation d'un représentant.

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 16 mai 2014, le Conseil Communautaire a désigné Mme Chantal MARTIN en qualité de représentante de la Communauté de communes au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Champagnole.

Par courrier en date du 19 septembre 2016, l'ARS nous informe que, suite à la fusion du Centre Hospitalier de Champagnole avec les Centres de Lons le Saunier, Orgelet - Saint-Julien - Arinthod, l'établissement issu de la fusion doit disposer d'un conseil de surveillance de 15 Membres dont 5 représentants de collectivités territoriales (article 6143-3 du Code de la Santé Publique).

Il est proposé au Conseil de confirmer la désignation de Mme Chantal MARTIN en qualité de représentante de la Communauté de Communes pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Jura Sud.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **CONFIRME** la désignation de Mme Chantal MARTIN en qualité de représentante de la Communauté de Communes pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Jura Sud,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2016.8.6. Adhésion à l'association Mouchard TGV TER.

Rapporteur : M. Clément PERNOT

L'association Mouchard TGV TER a été créée le 2 février 2015, dans le prolongement de l'association d'élus qui avait obtenu le rétablissement d'arrêts du TGV Lyria en gare de Mouchard, ce depuis le 14 décembre 2014. Ce résultat avait été considéré comme stratégique pour le Département du Jura, car il impacte les lignes des territoires du Revermont et du Haut-Jura.

Cependant, l'association estime que dans le contexte actuel, cette décision reste fragile et qu'elle mérite d'être élargie. Elle souhaite donc le maintien et si possible le développement à partir de Mouchard, de la desserte ferroviaire des secteurs de Champagnole et du Haut-Jura.

Pour ce faire, l'association agira en concertation avec les autres associations d'usagers départementales et régionales.

Par courrier en date du 11 octobre dernier, la Présidente propose à la Communauté de Communes d'adhérer à l'association Mouchard TGV TER, le montant de la cotisation s'élevant à 20 €.

Le Conseil est invité à approuver l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association Mouchard TGV-TER.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association Mouchard TGV-TER, étant précisé que le montant de la cotisation est de 20 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2016.8.7. Ecole Centre-Ville Hubert Reeves. Marchés de travaux.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Au regard du nouveau schéma d'organisation des écoles mis en place à Champagnole, après la réhabilitation de l'école maternelle du Boulevard, il convient de procéder à la construction d'une nouvelle école élémentaire « Centre-Ville / Hubert Reeves » sur l'ancien terrain d'entraînement du stade Léo Lagrange. Suite au lancement des différentes phases études réalisées par le cabinet Tectoniques, celles-ci ont été présentées au Conseil Communautaire et aux enseignants selon leur stade d'avancement.

Pour mémoire, l'opération consiste donc à construire une école élémentaire sur le site Léo Lagrange afin d'accueillir des élèves des classes de CP à CM2, âgés de 6 à 11 ans, le programme se résumant ainsi :

- 10 classes d'école permettant l'utilisation des outils informatiques dans chaque classe
- 1 bureau et 1 salle spécifique pour le RASED
- 1 bureau et 1 salle pour la ULIS (anciennement Classe d'Inclusion Scolaire)
- 1 bureau du directeur
- 1 salle des professeurs
- 1 salle bibliothèque
- 1 salle pour le stockage et la recharge informatique
- 1 espace périscolaire avec accès direct sur la cour comprenant 3 salles sanitaires
- rangements, locaux techniques
- circulations intérieures
- 1 préau
- aménagement de cours + clôtures et portail

Afin de passer à la phase de réalisation, une consultation a été lancée le 13 septembre 2016. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le mardi 11 octobre 2016 à 12h00 aux 11 lots proposés. 48 plis sont parvenus dans les délais en version papier ou version dématérialisée. L'ouverture des plis a été réalisée le mercredi 12 octobre 2016 à 14h00.

Après analyse des offres par le groupement Architecte TECTONIQUES, il est proposé, conformément aux critères de choix prévus dans le règlement de consultation, de retenir les entreprises suivantes :

LOT N°	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ HT	MONTANT DU MARCHÉ TTC
1	VRD/ESPACES VERTS	ARNAUD RUSTHUL TP	149 929,37 €	179 915,24 €
2	GROS ŒUVRE	Entreprise BUGADA	307 707,13 €	369 248,56 €
3	STRUCTURE BOIS BARDAGE	Entreprise Laurent PONTARLIER	622 567,90 €	747 081,48 €
4	COUVERTURE ZINC/BARGAGE	Entreprise SN PUGET	275 413,57 €	330 496,28 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALU/SERRURERIE	Entreprise BAVOYSI	149 947,60 €	179 937,12 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	Entreprise Laurent PONTARLIER	55 965,70 €	67 158,84 €
7	MENUISERIES INTERIEURES BOIS/AGENCEMENT	Entreprise MALENFER	183 397,90 €	220 077,48 €
8	PLATRERIE/PEINTURE/DOUBLAGE/FAUX PLAFOND	Entreprise REVERCHON	181 228,58 €	217 474,30 €
9	CVC PLOMBERIE	Entreprise CSTI	259 943,39 €	311 932,07 €
10	ELECTRICITE OURANTS FORTS ET FAIBLES	SARL GRAPPE	207 477,74 €	248 973,29 €
11	SOLS SOUPLES/FAIENCE	Entreprise PERRIN MAZIER	11 922,68 €	14 307,22 €
			2 405 501,56 €	2 886 601,87 €

M. HUGON informe que la DETR est en cours d'attribution sur ce dossier. Le bâtiment sera chauffé au gaz.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les marchés de travaux à établir avec les entreprises respectives retenues dans le cadre du projet de construction du Groupe scolaire élémentaire Centre-Ville/Hubert Reeves », tels que présentés ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec chaque entreprise retenue, le marché de travaux correspondant,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document complémentaire afférent à ce dossier.

2016.8.8. Ecole du Val de Sirod. Programme de travaux et consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Afin de poursuivre la politique d'investissement dans les groupes scolaires du territoire de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur :

. le programme de travaux envisagés pour le groupe scolaire du Val de Sirod,

. la possibilité pour la Communauté de Communes d'être maître d'ouvrage délégué pour la construction du nouveau groupe scolaire dans l'attente de la fusion entre les deux Communautés de Communes, après délibération et accord du SIVOS du Val de Sirod, en date du 27 septembre 2016.

Cette disposition permet de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en fin d'année 2016 et de présenter un dossier de subvention début 2017.

Programme de travaux :

Les besoins à satisfaire sur la totalité du groupe scolaire du Val de Sirod sont les suivants :

À l'intérieur :

- 2 halls d'accueil ou 1 hall d'accueil qui permet de diviser le bâtiment en 2 parties maternelle/élémentaire
- 4 classes
- 1 cantine
- 1 garderie
- 1 salle d'activités (motricité)
- 1 bibliothèque (BCD)
- 1 salle de repos
- 2 blocs sanitaires enfants
- 1 bloc sanitaire adulte
- 1 salle des enseignants
- 1 bureau de direction
- 1 ou plusieurs locaux de rangements et archives
- 1 local entretien
- 1 local poubelles
- 1 local technique
- 1 vestiaire

À l'extérieur :

- 1 Préau
- 1 Rangement du matériel extérieur (à intégrer au préau).
- 1 cour de récréation maternelle et élémentaire.
- Parking bus et VL

La surface utile du bâtiment projetée est d'environ 800 m². L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 1 600 000 € HT.

M. SORDEL affirme que pour une école de 4 classes, le coût est 60 % plus élevé que les travaux précédents d'il y a 7 ans. Le périscolaire est également financé ici. Cela doit-il être intégré aux statuts de la CC ? M. PERNOT répond qu'il est difficile de scinder le financement alors que l'usage des locaux destinés à l'enseignement et au périscolaire se chevauche. Aujourd'hui, un équipement scolaire doit comporter une garderie, une salle de motricité... M. HUGON ajoute que la compétence « bâtiment scolaire » de la CC est à prendre au sens large.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le projet de construction du Groupe scolaire du Val de Sirod et le programme de travaux présenté ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre suite à la délibération du SIVOS du Val de Sirod accordant la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes dans l'attente de la fusion,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2016.8.9. Ecole du Boulevard. Avenants aux marchés de travaux.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Le chantier du groupe scolaire du Boulevard vient de se terminer, les travaux qui se sont déroulés sur une période de 16 mois ont fait l'objet d'adaptations et d'avenants par rapport aux marchés de travaux validés par le Conseil Communautaire des 2 Juin 2015 et 28 Septembre 2015.

A l'issue des différentes adaptations apportées au projet en cours de réalisation, il sera proposé d'approuver l'ensemble des avenants qui conduisent à une moins-value de 6 096.64 € HT sur un montant de travaux de 1 601 189.36 € HT.

M. HUGON souligne la vigilance des services de la CC pour rester au maximum dans les coûts prévus en particulier dans les cas de réhabilitation comme celui-ci où des surprises et problèmes apparaissent régulièrement. Il note en revanche la différence marquée entre les façades et la partie réhabilitée. Un ravalement de façade serait nécessaire. Le coût sera estimé prochainement.

Dans le cadre de la réhabilitation du Groupe Scolaire du Boulevard à Champagnole, après avoir pris connaissance des éléments récapitulés dans le tableau joint à la présente délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **PREND ACTE** des avenants proposés aux entreprises pour les différents lots de travaux concernés,

☞ **APPROUVE** le montant modifié des marchés attribués pour les 10 lots concernés, conduisant au total, à une moins-value de 6 096.64 € HT sur un montant de travaux de 1 601 189.36 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à signer chacun des avenants avec les entreprises respectives ainsi que tout document afférent à ce dossier.

N° Lots	DESIGNATION DES LOTS	Marché HT	Marché TTC	AVENANTS HT EN PLUS	AVENANTS HT EN MOINS	Montant total de l'avenant HT	Montant marché HT avec avenants	Montant marché TTC avec avenants
1	TERRASSEMENT VRD : ENT BUGADA	80 908,22	97 089,86					
	Avenant 1 : remblaiement en blocage compacté 0/100			4 546,49				
	Avenant 2 selon devis du 23 juin 2016 : enrobés parking vers préau désactivé, reprofilage, couche d'accrochage, revêtement tapis bitumeux, espace vert, engazonnement, gravillons, longrine de soutènement			3 514,06				
	Avenant 3 canalisation cour intérieur			1 793,36				
	Avenant 4 : signalisation extérieure et sol amortissant				-521,87			
	TOTAL AVENANTS			9 853,91	-521,87	9 332,04	90 240,26	108 288,31
2	GROS ŒUVRE : ENT BUGADA	254 936,05	305 923,26					
	Avenant 1 : extension périscolaire			2 130,36				
	Avenant 2 : travaux de dallage			2 518,74				
	Avenant 3 : travaux en moins sur mur en pierre				-19 847,97			
	Avenant 4 : devis du 11/12/2015			9 152,79				
	Avenant 5 : devis du 13/05/2016			2 000,00				
	TOTAL AVENANTS			15 801,89	-19 847,97	-4 046,08	250 889,97	301 067,96
3	CHARPENTE BOIS- COUVERTURE-ZINGUERIE- BARDAGES : ENT TRAVAILLOT	322 054,45	386 465,34					
	Avenant 1 : devis du 01/10/2016				-5 636,42			

	TOTAL AVENANTS			0,00	-5 636,42	-5 636,42	316 418,03	379 701,64
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM-SERRURERIE : ENT DUCROT	155 817,20	186 980,64					
	Avenant 1 : moins value sur chassis suite modification hauteur baies			0,00	-2 865,00			
	TOTAL AVENANTS			0,00	-2 865,00	-2 865,00	152 952,20	183 542,64
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS : ENT MALENFER	100 522,52	120 627,02					
	Avenant 1 : modification chassis vitrés				-2 526,00			
	Avenant 2 : cloison mobile poste 05.1.1.7				-10 240,00			
	Avenant 3 : cylindre de sureté			690,00				
	Avenant 4 : Cabine sanitaire saniclips origine			1 849,00				
	Avenant 5 : devis du 30/09/2016				-581,00			
	Avenant 6 : devis du 02/06/2016			254,00				
	Avenant 7 : devis du 17/06/2016			831,00				
	TOTAL AVENANTS			3 624,00	-13 347,00	-9 723,00	90 799,52	108 959,42
6	PLATRERIE-PLAFONDS- PEINTURES : ENT REVERCHON	209 722,71	251 667,25					
	Avenant 1 : cloisons 72/48 CF 1/2 H sans isolation impostes et fenêtres			1 900,00				
	Avenant 2 : devis 2016-01-001 - TS			8 200,00				
	Avenant 3 : devis 2016-03-001 - TS				-1 284,15			
	Avenant 4 : nettoyage de 11 volets roulants			500,00				
	Avenant 5 : devis du 20-06-16			1 152,00				
	Avenant 6 : devis du 05-10-16			391,00				
	TOTAL AVENANTS			12 143,00	-1 284,15	10 858,85	220 581,56	264 697,87
7	ISOLATION PROJETEE CHAPE : C2C CARRELAGE	24 926,40	29 911,68					
	TOTAL AVENANTS			0,00	0,00	0,00	24 926,40	29 911,68
8	CARRELAGES FAIENCES : ENT CAROFLAM	22 499,48	26 999,38					
	Avenant 1 : devis du 01/09/16			1 426,77				
	TOTAL AVENANTS			1 426,77	0,00	1 426,77	23 926,25	28 711,50
9	SOLS SOUPLES : ENT MARTIN LUCAS	45 276,82	54 332,18					
	TOTAL AVENANTS			0,00	0,00	0,00	45 276,82	54 332,18
10	ELECTRICITE : ENT GRAPPE	129 166,67	155 000,00					
	Avenant 1 : Moins value électricité				-9 349,00			
	Plue value 2 bureaux			2 333,00				
	TOTAL AVENANTS			2 333,00	-9 349,00	-7 016,00	122 150,67	146 580,80
11	PLOMBERIE-SANTAIRE : ENT EIMI	48 822,10	58 586,52					
	Avenant 1 : devis du 25/04/16			1 280,50				

	Avenant 2 : devis du 30/06/16				-1 342,00			
	Avenant 3 : devis du 20/09/16 ajout wc maternelle dans ALSH			389,80				
	TOTAL AVENANTS			1 670,30	-1 342,00	328,30	49 150,40	58 980,48
12	CHAUFFAGE-VENTILATION : ENT EIMI	206 536,74	247 844,09					
	Avenant 1 : devis du 14/09/16 clapets coupe feu dans les combles			1 243,90				
	TOTAL AVENANTS			1 243,90	0,00	1 243,90	207 780,64	249 336,77
	TOTAL AVENANTS SUR TOUS LES LOTS			48 096,77	-54 193,41	-6 096,64		
	TOTAL	1 601 189,36	1 921 427,23					
	TOTAL HT ET TTC MARCHÉ AVEC AVENANTS						1 595 092,72	1 914 111,26

M. PERNOT souligne que l'ensemble de ces projets apportera au territoire un patrimoine scolaire de premier niveau offrant les meilleures conditions possibles à l'enseignement des enfants.

2016.8.10. Zonage assainissement. Demande de subvention.

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Par délibération du 22 décembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé la réalisation d'un zonage d'assainissement collectif, d'assainissement autonome et de gestion des eaux pluviales.

Le zonage concerne l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura.

Par délibération du 26 septembre 2016, le Conseil a retenu le Bureau Hydratec SAS (Groupe SETEC) pour la réalisation de l'étude dont le montant s'élève à 69 350 € HT, soit 83 220 € TTC.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse accorde des aides pour le financement des études de zonage de l'assainissement collectif et autonome, et de la gestion des eaux pluviales à hauteur de 50% du montant TTC (83 220 €) de l'étude.

Le Conseil Communautaire est donc invité à solliciter cette aide auprès de l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **SOLLICITE** l'attribution d'aides auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% pour le financement des études d'un montant de 83 220 € TTC, réalisées par le Bureau Hydratec concernant la réalisation d'un zonage d'assainissement sur les communes de son territoire,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2016.8.11. Décisions Modificatives.

Après avoir entendu les explications de M. Philippe WERMEILLE, Vice-président aux Finances et Organismes partenaires,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les décisions modificatives jointes à la présente délibération, concernant l'exercice en cours :

Décision Modificative n°2/2016	Budget Général
Décision Modificative n°2/2016	Budget Assainissement Collectif

Décision Modificative n°2/2016	Budget Assainissement Autonome
Décision Modificative n°1/2016	Budget Abattoir
Décision Modificative n°1/2016	Budget ZA Sirod
Décision Modificative n°1/2016	Budget Centre Autistes

BUDGET GENERAL
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
OPERATION D ORDRE BUDGETAIRE

Délibération 2016-

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
041	21534	01	Opération d'ordre HLL CDC (1)	7 400,00	041	238	01	Opération d'ordre HLL CDC (1)	7 400,00
						28031	01	Amortissements frais d'études (2)	33 645,11
						28032	01	Amortissements frais de recherche et d'impnt (2)	9 517,00
						28041412	01	Amortissements fonds concours (2)	84 302,00
						28041482	01	Amortissements bâtiments et installations (2)	-52 348,00
						28041511	01	Amortissements biens mobiliers (2)	110,00
						28041632	01	Amortissements bâtiments (2)	5 000,00
						28041642	01	Amortissements bâtiments et installations (2)	16 000,00
					040	280421	01	Amortissements études (2)	1 090,00
						280422	01	Amortissements subv particuliers OPAH (2)	22 337,00
						28051	01	Amortissements logiciels (2)	15 132,17
						28158	01	Amortissements autres instal mat et outil techn (2)	-3 552,00
						281758	01	Amortissements matériels piscine (2)	-5 856,00
						28181	01	Amortissements autres matériels (2)	39 629,00
						28182	01	Amortissements voitures (2)	-870,00
						28183	01	Amortissements matériel de bureau et informatique (2)	1 661,87
						28184	01	Amortissements mobilier (2)	3 680,00
						28188	01	Amortissements autres immos corporelles (2)	61 898,85
040	139141	01	Reprise de subventions amortissements	13 608,00	021	021		Virement de la section de fonctionnement (2)	-231 377,00
			TOTAL	21 008,00	021	021		Virement de la section de fonctionnement (3)	13 608,00
								TOTAL	21 008,00

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant
042	6811	01	Amortissements des biens (2)				
023	023		Virement à la section d'investissement (2)				
023	023		Virement à la section d'investissement (3)	042	777	01	Reprise de subventions amortissements (3)
			13 608,00				13 608,00
			TOTAL				TOTAL

(1) Régularisation d'opérations comptable à la demande de la trésorerie

(2) Ouverture de crédits pour opérations d'amortissement complémentaires sur des immobilisations antérieures

(3) Ouverture de crédits pour opérations d'amortissement de subventions complémentaires sur des immobilisations antérieures

BUDGET GENERAL
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
OPERATION RELLES

Délibération 2016-

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
20	2031	020	Etude OPAH (4)	15 000,00					
21	2158	020	Panneaux Pertes de l'Ain (4)	1 245,00					
	2138	020	Bâtiment CERD (4)	59 000,00					
	2138	020	Réserve foncière (4)	100 000,00					
23	2315	020	Aménagement parking rue Bérard (4)	-175 245,00					
			TOTAL	0,00				TOTAL	0,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	montant		
011	6042	020	Achat prestations services (logiciel dette)	6 000,00	73	73111	01	Rôle supplémentaires (5)	31 345,00
	60613	020	Chauffage urbain (5)	6 000,00		73111	01	TH - TFNB - TAFNB (5)	-1 747,00
	60628	020	Autres fournitures non stockées (5)	1 400,00		73112	01	CVAE (5)	61 272,00
	60636	020	Fournitures de petit équipement (5)	500,00		73113	01	TASCOM (5)	9 077,00
	6068	020	Autres matières et fournitures (5)	2 700,00		73114	01	IFER (5)	3,00
	614	020	Charges locatives et de copropriété (5)	3 200,00	013	6419	020	Atténuation de charges (5)	-2 931,00
	61521	020	Terrains (5)	1 600,00					
	615221	020	Batiments publics (5)	3 000,00					
	6156	020	Maintenance (5)	2 100,00					
	6232	020	Fêtes et cérémonies (5)	2 069,00					
	6236	020	Catalogues et imprimés (5)	3 800,00					
	6237	020	Publications (5)	1 600,00					
	6251	020	Voyages et déplacements (5)	800,00					
6261	020	Frais affranchissement (5)	5 100,00						
6281	020	Concours divers (5)	150,00						
6288	020	Autres service extérieurs (eaux pluviales)	57 000,00						
012	64111	020	Rémunération principale (6)	-12 462,00					
014	73925	01	FPIC (6)	12 462,00					
			TOTAL	97 019,00				TOTAL	97 019,00

(4) Virement des crédits disponibles pour l'aménagement du parking rue Bérard (travaux décalés sur 2017) pour financer de nouvelles dépenses d'investissement (non prévues au BP 2016)

(5) Ouverture de crédits (recettes fiscales supplémentaires) pour abonder certaines dépenses de fonctionnement plus importantes que prévues

(6) Virement de crédits (du chapitre frais de personnel) pour financer l'augmentation du FPIC.

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Délibération 2016

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
041	2138	Autres constructions	12 744,00	041	238	Travaux Sidec	12 744,00
			12 744,00			TOTAL	12 744,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Opération d'ordre pour l'intégration de travaux réalisés par le Sidec (station Crottenay et Le Bayard FLH)

**BUDGET ASSAINISSEMENT AUTONOME
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Délibération 2016

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
20	2031	Etude zonage	58 500	13	13111	Subvention Agence de l'Eau	41 610
				16	1641	Emprunt	16 890
			58 500			TOTAL	58 500
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
		TOTAL	0			TOTAL	0

Commentaires

Réajustement des crédits pour l'étude de zonage, marché de 83 220 € TTC, prévision au BP 25 000 €, équilibré par la subvention de l'Agence de l'Eau égale à 50 % du montant TTC du marché, complétée par un emprunt.

**BUDGET ABATTOIR
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Délibération 2016

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0			TOTAL	0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
011	6156	Maintenance (Jura étanchéité, veritas)	613,00				
66	66111	Intérêts emprunts	-276,00				
	666	Pertes de change	-309,00				
67	6718	Charges exceptionnelles	-28,00				
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Réajustement des crédits pour les vérifications des installations électriques (Veritas)

**BUDGET CENTRE AUTISTES
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Délibération 2016

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
041	2132	Frais d'études (opérations d'ordre)	37 157,70	041	2031	Immeubles de rapport (opération d'ordre)	37 157,70
			37 157,70			TOTAL	37 157,70
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
			Montant				Montant
			0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Intégration des études de 2004 concernant le centre autistes

BUDGET ZA SIROD
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération 2016

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
			0				
TOTAL			0	TOTAL			0
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
043	6015	Achat terrain opération d'ordre	398,00		74741	Achat terrain opération d'ordre	398,00
TOTAL			398,00	TOTAL			398,00

Commentaires

Les inscriptions au chapitre 043 correspondent à des opérations d'ordre suite à l'achat de terrain à la commune de Sirod. Il convient de constater l'écart concernant le montant de la contribution de sécurité immobilière évaluée à 398.78 € et le montant payé à l'euro symbolique soit une différence de 397.78 €

M. PERNOT explique qu'il conviendra à l'avenir, en tant qu'aménageur, d'acquérir le foncier dès qu'une opportunité se présentera afin de maintenir des coûts fonciers raisonnables sur le territoire. La Communauté de communes est approchée par de nombreux porteurs de projets mais reste vigilante sur le choix des projets. Il est donc important d'avoir la capacité à gérer le foncier en devenant « acteur du foncier », avec une approche dynamique. Etant compétent en la matière, l'Etablissement Public Foncier pourrait être un appui pour la collectivité à l'avenir, en particulier dans les cas difficiles à gérer. Il s'agit d'anticiper sur l'avenir. Les nombreux bâtiments industriels des années 60-70 et les logements des années 50-60 illustrent les problèmes d'aménagement auxquels le territoire sera confronté à court terme. Cette anticipation devra aussi prendre en compte la problématique du foncier agricole.

Il évoque ensuite la voirie et les aménagements. Une réflexion devra être menée sur l'intérêt communautaire mais aussi, sur la taxe d'aménagement pour obtenir de nouvelles recettes.

2016.8.12. Budgets Zone Commerciale et ZA Montrond. Prêts relais.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors du vote du budget primitif, il avait été acté l'inscription de prêts relais sur les budgets annexes Zone commerciale et ZA Montrond afin de financer les travaux.

Le montant du besoin de financement sur chaque zone a été défini en prenant en compte le montant des travaux, les achats de terrains et les frais annexes (contrôle amiante, suppression des branchements EDF...).

Ainsi concernant la Zone Commerciale, ce montant s'élève à 1.100.000 € et sur la Zone de Montrond il est de 1.040.000 €.

Une consultation a été faite auprès de cinq organismes bancaires. Trois ont transmis une proposition.

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les propositions du Crédit Mutuel :
 - pour la Zone Commerciale : prêt relais d'un montant de 1.100.000 € sur 3 ans avec les caractéristiques suivantes : taux fixe à 0.50 €, frais de dossier 0.10 € soit 1100 €, intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil, remboursement anticipé à tout moment sans préavis,
 - pour la ZA Montrond : prêt relais d'un montant de 1.040.000 € sur 3 ans avec les caractéristiques suivantes : taux fixe à 0.50 €, frais de dossier 0.10 € soit 1 040 €, intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil, remboursement anticipé à tout moment sans préavis,
- d'autoriser le Président à signer les deux contrats de prêts et toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la proposition du Crédit Mutuel pour l'inscription d'un prêt relais à hauteur de 1.100.000 € sur le Budget annexe Zone Commerciale, aux conditions précisées ci-dessus,

☞ **APPROUVE** la proposition du Crédit Mutuel pour l'inscription d'un prêt relais à hauteur de 1.040.000 € sur le Budget annexe ZA Montrond, aux conditions précisées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer les deux contrats de prêts ainsi que tout document afférent à ces dossiers.

2016.8.13. Admissions en non-valeur. Budget Général et Budgets annexes Assainissement autonome et collectif.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Receveur-Percepteur demande l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Budget général :

- poursuites sans effet sur les exercices 2009-2011-2012 : pour un montant de **41.84 €**

Budget assainissement autonome :

- clôture pour insuffisance d'actif sur redressement judiciaire et liquidation judiciaire : 143.12 € sur les exercices 2011 et 2012

- personne disparue : 30 € sur les exercices 2013 et 2014

- poursuites sans effet : 30 € sur l'exercice 2011
Soit un montant total de **203.12 €**.

Budget assainissement collectif :

- clôture pour insuffisance d'actif sur l'exercice 2006 : pour un montant de **15.00 €**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** au vu de la présentation ci-dessus, les admissions en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous concernant le Budget Général et les Budgets annexes Assainissement autonome et Assainissement collectif,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2016.8.14. Mission Locale Sud Jura. Convention pour mise à disposition de locaux.

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

Créée le 1^{er} janvier 2011 suite au regroupement des Espaces Jeunes-PAIO de Lons le Saunier, Bletterans, Champagnole, Morez et Saint-Claude, la Mission Locale Sud Jura s'inscrit dans le cadre des actions sociales de la Communauté de Communes. Elle assure en effet une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et à ce titre, elle est soutenue financièrement par la Communauté de Communes.

Pour notre territoire, les services de la Mission Locale sont actuellement situés au 1^{er} étage de la Cité Javel.

Par délibération du 2 juin 2015, le Conseil a approuvé la location du bâtiment des Bains douches afin de répondre aux besoins des associations développant des actions en lien avec les compétences de la Communauté de Communes. Afin de respecter les règles relatives à l'accessibilité, il a été proposé à l'association de disposer de deux espaces dans le Bâtiment des Bains douches.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la convention de mise à disposition de ces locaux avec la Mission Locale Sud Jura, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

. Rez-de-chaussée : 45 m²

. 1^{er} étage : 48 m²

en contrepartie d'un loyer annuel de 5.300 € la 1^{ère} année, 5.500 € la 2^{ème} année et 5.800 € à partir de la 3^{ème} année.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention avec la Mission Locale Sud Jura, de mise à disposition de bureaux situés dans le bâtiment des Bains douches à compter du 1^{er} janvier 2017, aux conditions précisées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses

Sur la ZA de Montrond, M. PERNOT informe qu'une requête en référé a été déposée par l'association CREPESC pour suspendre les travaux.

M. GIRAUD évoque la compétence « Ordures ménagères » qui devient obligatoire pour la Communauté de communes (CC) au 1^{er} janvier 2017. Elle restera gérée par la CC. Auparavant, les communes facturaient le service aux habitants, à présent la CC le fera. En revanche, il est nécessaire que le budget soit équilibré. Il faudra également uniformiser les tarifs sous 5 ans. La problématique pour certaines communes est qu'elles compensaient le coût du service sur le budget général. Les communes vont donc devoir délibérer en décembre sur leurs nouvelles modalités. M. BOURGEOIS ajoute que les communes doivent déjà équilibrer leur budget en 2017 pour être prêtes en 2018. M. SORDEL ne souhaite pas voter ces tarifs dans sa commune car le budget y est déjà équilibré. Il ne veut donc pas augmenter les tarifs de 8 %. Sur ce sujet, M. PERNOT invite les communes à se rapprocher de la CC pour trouver des solutions spécifiques à leurs problématiques.

M. BONJOUR informe les membres du conseil qu'ils sont invités par Scènes du Jura à un spectacle avec des places réservées. Les personnes intéressées devront s'inscrire.

M. PERNOT fait le point sur les statuts de la future Communauté de communes. Les deux anciennes CC ont adopté les statuts et quelques communes doivent encore délibérer à leur prochain conseil.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 22h50.